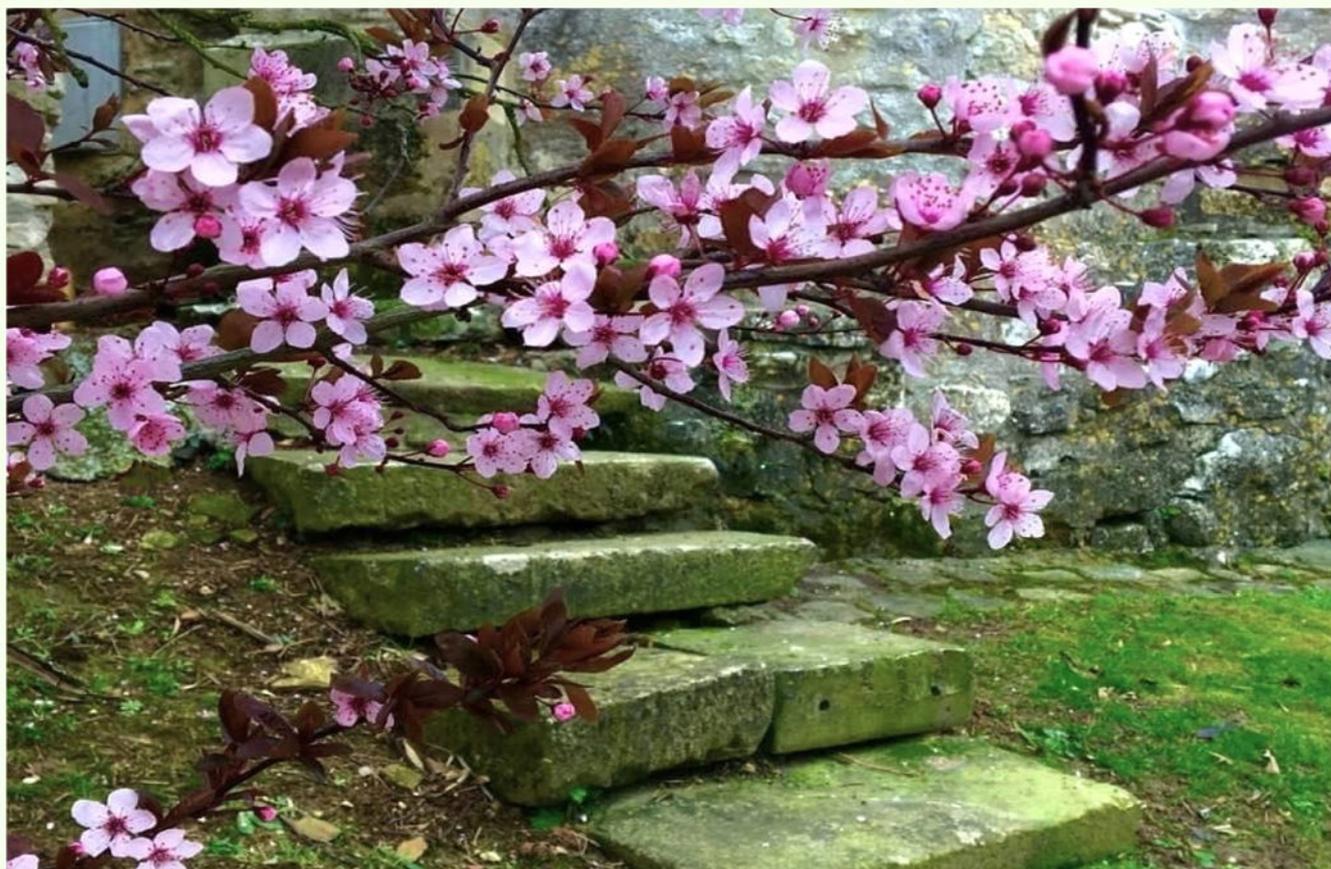




# Au Fil de Fontenay

F O N T E N A Y - S A I N T - P È R E

N° 22  
AVRIL 2021



Ces premières lignes s'adressent tout particulièrement aux familles de notre village qui vivent de près ou de loin des moments difficiles, douloureux liés à la COVID. Je leur adresse toute ma sympathie et mes chaleureuses pensées.

Ce virus est toujours bien présent autour de nous et c'est pourquoi il nous faut, plus que jamais, être vigilants, nous protéger et être bienveillants les uns envers les autres.

Nous souhaitons tous sortir de ce cauchemar; hormis les gestes barrières, la vaccination s'avère être un moyen supplémentaire et nécessaire pour faire reculer cette pandémie.

Dans ce contexte, la Municipalité s'est organisée avec l'association ODYSSEE pour vous faciliter l'accès à la vaccination. Cette démarche a permis aux personnes, qui le désiraient, âgées de plus de 75 ans, de plus 70 ans et maintenant de plus de 60 ans d'avoir déjà accès à la vaccination.

J'en profite pour remercier l'ensemble de mon équipe qui a œuvré activement pour la réussite de cette organisation.

Dans ces moments difficiles, nous restons présents à vos côtés dans votre quotidien et aussi pour savourer ensemble les premiers signes du printemps ...

Bien à vous tous.

Thierry Jorel

# Infos Coronavirus



## Vaccination anti-COVID



La Commune de Fontenay-Saint-Père, facilite les démarches d'accès à la vaccination et propose aux Fontenaisiens des préinscriptions en rapport avec le planning gouvernemental. Les listes ainsi constituées sont transmises à l'Association ODYSSEE qui organise ensuite les vaccinations au centre de l'Agora de Mantes-la-Jolie.

- 23 personnes de plus de 75 ans ont été vaccinées le 15 mars 2021
- 17 personnes de plus de 70 ans ont été vaccinées le 14 avril 2021
- 38 personnes de plus de 60 ans sont inscrites pour la vaccination du mois de mai



Dans l'intérêt de la santé publique face à l'épidémie de coronavirus des mesures gouvernementales et préfectorales sont mises en place afin de limiter les conséquences et les menaces possibles sur la santé de la population.

**Port du masque obligatoire** Par Arrêté Préfectoral du 30 mars 2021, le port du masque est obligatoire sur la voie publique et les lieux ouverts au public.



### A l'exception de :

- les personnes de moins de 11 ans
- les personnes circulant à l'intérieur des voitures
- les cyclistes
- les usagers de deux-roues motorisés
- les personnes munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation
- les personnes pratiquant une activité physique ou sportive
- les personnes circulant seules ou par groupes de moins de 6 personnes dans les forêts et zones boisées du département

**Consommation d'alcool sur la voie publique** Par Arrêté Préfectoral du 30 mars 2021, la consommation de boissons alcoolisées est interdite sur la voie publique dans tout le département.

**Rassemblements sur la voie publique** Par décision Préfectorale, les rassemblements en extérieur de plus de six personnes sont interdits sur tout le territoire français sous peine de verbalisation.



SAUVEZ DES VIES  
**RESTEZ  
PRUDENTS**

**PROTÉGEZ-VOUS!**

# Infos Travaux



## Alimentation en eau potable



### Remplacement des canalisations d'alimentation en eau potable rue de la grande vallée.

Merci aux Fontenaisiens d'avoir fait preuve de patience face aux difficultés de circulation durant toute cette période.

## Ouverture du chemin de Fontenay-Saint-Père à Sailly

Un chemin abandonné depuis de nombreuses années a été réouvert à la circulation piétonne.

Il traverse les bois des « Longues Mares » et relie Fontenay-Saint-Père à Sailly.

Des protections vont être mises en place afin d'éviter l'accès aux véhicules motorisés et les dépôts sauvages.

Cette réouverture s'inscrit dans notre volonté de rendre accessible tous les chemins de notre territoire. De plus, à l'initiative de "Vexin Histoire Vivante" celui-ci fait parti des parcours de la libération du Vexin en août 1944 promus par le PNRF qui seront inaugurés prochainement.



## Remise en eau à "la Corvée"

"La Corvée" a retrouvé son activité première; elle est de nouveau alimentée en eau !

Prochainement, un nouveau bec en fer forgé sera installé, le réceptacle et le caniveau seront restaurés.

## Installation de bancs dans le village



Pour le bien-être de tous, lors de vos ballades dans le village, nous continuons l'implantation de bancs à différents endroits du village.

- Un premier banc est déjà en place sous l'abri bus rue de la Grange Dîme.
- Un second se situera sur le parvis de l'église,
- un autre Place du Moutier et deux au Clos des Tilleuls,
- Un banc en pierre sera installé au carrefour de la rue de la Paix, sur le chemin du cimetière.

## La borne "recharge pour voiture électrique"

La borne de recharge pour voiture électrique installée au parking du Moutier est désormais en service.



# Ecole et Périscolaire

## Inscriptions à l'école 2021 - 2022

Vous pouvez inscrire vos enfants sur les listes scolaires,  
(âgés de 3 ans dans l'année ou nouveaux arrivants)

**Avant toute inscription à l'école,  
l'inscription en Mairie est obligatoire.**

Vous pouvez télécharger le "**bulletin d'inscription**"  
soit sur le site internet ou à l'accueil de la Mairie.

Puis, il vous suffira de vous présenter à la Mairie avec :

- Pièce d'identité du responsable légal
- Livret de famille
- Justificatif de domicile (*moins de 3 mois*)
- Pages de vaccinations du carnet de santé
- Certificat de radiation émanant de l'école d'origine (*pour les enfants venant d'un autre établissement*)
- Copie du jugement ou attestation d'autorité parentale pour les familles séparées



Un certificat d'inscription vous sera remis. Vous devrez ensuite prendre rendez-vous  
avec la Directrice de l'école.

## Inscriptions au Périscolaire

Concernant les inscriptions de vos enfants à la cantine  
et à la garderie, pour l'année scolaire 2021-2022,  
les documents utiles et bulletins d'inscription,  
seront téléchargeables sur le site internet courant juin 2021.

Vous recevrez également l'ensemble de ces documents de façon dématérialisée.

**Il vous faudra remplir les documents nécessaires aux inscriptions  
et les transmettre à la Mairie.**

INSCRIPTIONS  
GARDERIE & CANTINE



# Périscolaire

## Le temps périscolaire, Un bel exemple d'adaptation et de créativité !



Plus que jamais, nos animatrices du temps périscolaire montrent leur savoir-faire et leur créativité tout au long de l'année scolaire.

Chaque animatrice a en charge un groupe d'enfants par classe d'âge.

Elles ont proposé, aux enfants qui leur sont confiés, des activités ludiques, originales pour marquer les temps forts de l'hiver en s'adaptant aux multiples contraintes de la crise sanitaire.

A Noël, fabrication des cartes de vœux pour les anciens du village distribuées lors de la remise des colis puisqu'aucun rassemblement n'était autorisé.

La réalisation d'un calendrier de l'Avent géant animé par « Mr Snow » a permis un rituel très apprécié par les plus petits.



A l'occasion du Jour de l'An chinois le 12 février, décorations, serpentins et dragon géant ont orné la salle communale.

Pas de carnaval ni de repas de Pâques cette année mais tout de même un grand goûter en extérieur sous un beau soleil printanier.

Pour les plus petits, récolte de chocolats avec Manon et à la garderie matinale, avec Salka, réalisation de fleurs pour fêter le retour du printemps.

**Grâce à l'esprit d'initiative et la capacité d'adaptation de nos animatrices du périscolaire, les enfants ont appris à respecter, sans difficulté notable, les exigences du protocole sanitaire et vivent, dans leur village, une année scolaire (presque) normale.**



# Embellissement



2021, Fontenay-Saint-Père  
est inscrit au concours  
"Villes et Villages Fleuris"  
dans le but d'obtenir  
son 5<sup>ème</sup> pétale



Le printemps arrivé, l'éclosion des bulbes à fleurs plantés à l'automne dernier permet au village de se parer de mille couleurs.

A l'automne, des « kits de plantations, plants, arbustes et vivaces » offerts par le département ont enrichi les massifs déjà en place.

Pour la floraison estivale, des massifs colorés et vivants devraient s'épanouir, grâce aux fleurs actuellement en culture à la serre communale.

Des compositions, à la Mairie, le long du Ru et aux lavoirs compléteront nos actions « d'Embellissement par le Fleurissement » du cadre de vie des Fontenaisiens; un enjeu essentiel de bien-être des habitants et d'attractivité pour notre territoire.

Le Label "Villes et Villages Fleuris" constitue pour la Commune un outil d'aide au quotidien. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

**Nous espérons décrocher notre 5<sup>ème</sup> pétale en vue de l'obtention de notre 1<sup>ère</sup> Fleur qui nous permettra de devenir, de par nos engagements, un village "Labellisé".**



**Nous déplorons, une fois encore, le vol de nombreuses plantes et fleurs !**



# Environnement

## Clos des Tilleuls

Au Clos des Tilleuls, les fleurs de printemps donnent un aspect très champêtre à ce bel espace de détente.

Bientôt, les rosiers, les hortensias, les orangers du Mexique et le prunus vont eux aussi apporter des touches de couleur et de fraîcheur.

Un projet de plantations de haie champêtre, fruitiers, vigne, rosiers grimpants, massifs aromatiques, plantes couvre-sol, autres espèces d'arbres et vivaces va voir le jour à l'automne prochain.

Des bancs supplémentaires vont y trouver leur place et un local à vélo sera basé à côté de la porte d'entrée.

A la serre communale, les plantes d'été sont actuellement en cours "d'élevage" ! Elles viendront colorer nos massifs, places et entrées de village dès le mois de juin.



*Les plantules à la serre prennent racines !*



**Merci au département des Yvelines pour le don à la Commune, d'un véhicule Renault CLIO**

# Marché Nocturne

Le marché nocturne, pendant la période de l'état d'urgence sanitaire est ouvert de 15h à 19h.

## Consignes impératives

### LES CLIENTS DOIVENT :

- Porter un masque
- Se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité
- Se tenir à au moins 1 mètre les uns des autres
- Ne pas se regrouper
- Faire leurs courses et rentrer chez eux

### LES COMMERÇANTS DOIVENT :

- Porter des gants, se laver les mains
- Porter des masques
- Désinfecter les surfaces pouvant être contaminées

## Nouveaux commerçants sur notre marché

Food -Truck breton



Ferme marine Paimpolaise  
Ostréiculteurs



Primeur "Les terres de Ménerville "



### L'horticulteur de Lainville en Vexin, Jean-Pierre VALON

propose une vente de fleurs, plants et légumes qui seront livrés le :

**7 et le 14 mai à 17h30 au parking du terrain communal.**

Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir déposer votre bon de commande, (téléchargeable sur le site internet) dans la boîte aux lettres de la Mairie au plus tard le : **vendredi 30 avril 2021**



# Infos Mairie

## Distributeurs de sacs "Ramasse-crottes"

Quel bonheur d'avoir un chien !

Mais quand on adopte un chien, il est nécessaire de le sortir régulièrement afin de lui permettre de gambader et de faire ses besoins. Attention, les déjections canines sont interdites sur les lieux publics notamment les rues, les trottoirs, les parcs, les espaces verts et les aires de jeux pour enfants. Elles posent des problèmes d'hygiène, de propreté urbaine et de sécurité.

**La Municipalité met à votre disposition des distributeurs de sacs "Ramasse-crottes" afin de ramasser les déjections accidentelles de votre animal de compagnie sous peine de recevoir une amende.**

**Arrêté Municipal :** <https://www.fontenay-saint-pere.fr/dejections-animales/>



Merci à Emilo FERRER pour leur fabrication

**BIEN VIVRE ENSEMBLE,  
RESPECTONS NOTRE ENVIRONNEMENT !**



Tous les distributeurs de  
**"Sacs Ramasse-Crottes"**  
sont désormais installés  
dans le village, vous les trouverez :

- Place de l'Eglise
- Place du Moutier
- Place la Mairie
- Place de la Croix
- Place des Rues
- Rue de la Grange Dîme
- Rue Pierre Curie ( en bas)
- Entrées du Passage du Commun



**La Commune de Fontenay-Saint-Père recherche des jeunes étudiants, pour cet été durant les mois de Juillet et d'Août afin d'occuper des postes d'agents d'entretien des services techniques et administratifs.**

### Descriptif de l'emploi

- Entretien, mise en valeur des espaces verts de la Commune
- Entretien, maintenance des sites et de leur mobilier
- Installation, aménagement des locaux et du matériel pour les manifestations ou besoins ponctuels
- Assistance aux services administratifs de la Mairie

### Il faut :

- Avoir 18 ans
- Être titulaire du permis de conduire
- **Déposer un CV et une lettre de motivation en Mairie avant le 31 mai**

# Infos Mairie



**1<sup>er</sup> tour : Dimanche 20 juin 2021**  
**2<sup>ème</sup> tour : Dimanche 27 juin 2021**

Les élections régionales françaises de 2021 doivent avoir lieu en même temps que les élections départementales afin de renouveler les 17 conseils régionaux de France.



**Ouverture des bureaux de vote  
8h-20h**

## Elections régionales

Les conseillers régionaux sont élus pour une durée de 6 ans dans le cadre de la région. Ils sont élus au scrutin de liste selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel.

### Compétences des régions :

- Transport
- Enseignement secondaire et supérieur
- Formation professionnelle, apprentissage et alternance
- Développement économique et innovation
- Aménagement du territoire et environnement
- Gestions des programmes européens, agriculture

## Elections départementales

Les conseillers départementaux sont élus pour une durée de 6 ans dans le cadre du canton. Pour chaque canton, un binôme homme femme est élu au scrutin majoritaire à deux tours.

### Compétences des départements :

- Action sanitaire et sociale
- Enseignement, équipement des collèges
- Aménagement durable du territoire
- Gestion des routes et des déplacements
- Action culturelle et sportive
- Aides en faveur des communes et des associations
- Soutien à l'emploi local
- Sécurité incendie



### Pensez à vos procurations

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour du vote, de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même Commune que lui. La démarche se fait au commissariat ou à la gendarmerie .Renseignements : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## Inscriptions sur les listes électorales



Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Pièces justificatives à fournir :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Bulletin d'inscription (téléchargeable sur le site de la Mairie)

**Date limite d'inscription : 14 mai à minuit**

# Agenda

**Agenda prévisionnel à adapter en fonction des mesures sanitaires prises par le Gouvernement.**

<b>MAI</b>	<b>EVÈNEMENTS</b>	<b>ORGANISATEURS</b>
8 Mai	Cérémonie du 8 Mai	Mairie
16 Mai	Concours de pétanque	La Fontenoise
<b>JUIN</b>		
5 et 6 Juin	Théâtre « Les Charpleurs » ( cour de l'école)	ADJ
6 Juin	TRAIL 109	
13 Juin	Concours de pétanque	La Fontenoise
19 Juin	Fête de la Musique (cour école)	Comité des Fêtes
20 Juin	Elections départementales et régionales	Mairie
27 juin	Elections départementales et régionales	Mairie
23 Juin	Balade Théâtralisée	
<b>JUILLET</b>		
13 Juillet	Fête Nationale (cour de l'école)	Comité des Fêtes
18 Juillet	Concours de pétanque	La Fontenoise
<b>SEPTEMBRE</b>		
4 septembre	Forum des Associations	Comité des Fêtes
5 septembre	Concours de pétanque	La Fontenoise
11 et 12 septembre	Inauguration du Mémorial Bataille du Vexin	Mairie
23 et 24 septembre	Sortie à Cherbourg	Fontenay-Amitiés
<b>OCTOBRE</b>		
2, 3 et 4 octobre	Fête de la Saint-Denis	Comité des Fêtes
17 octobre	Marché à la Citrouille	ADJ

# Infos Mairie

## Don de Cartes Postales

**M. Yves LIBESKIND, ancien habitant de Fontenay-Saint-Père, vient de faire don de sa collection personnelle de cartes postales concernant notre Commune..**



**Riche de quelques 300 cartes, il nous avait fait découvrir cette collection lors des Journées du Patrimoine, organisées par la Municipalité. Nous le remercions infiniment et lui assurons de veiller sur cet héritage historique mémoire de notre village.**

**Nous sommes toujours intéressés par vos cartes personnelles pour enrichir cette collection.**



La gendarmerie de Limay assure des permanences hebdomadaires en zone rurale. A Fontenay-Saint-Père, vous pourrez les rencontrer pour porter plainte ou tout autre motif :

**à la Mairie tous les vendredis de 15h à 19h.**

En dehors de cette permanence vous devez vous rendre à la gendarmerie de Limay ou appeler le : 01.30.92.41.55 en cas d'urgence : 17 ou 112



## Horaires de la Mairie

Tel: 01.34.79.11.21 (*permanence tous les jours*)

Courriel: [mairie-accueil@fontenay-st-pere.fr](mailto:mairie-accueil@fontenay-st-pere.fr)

Site internet: [www.fontenay-saint-pere.fr](http://www.fontenay-saint-pere.fr)

**Le port du masque est obligatoire**

Lundi : 9h-12h et 16h-18h

Mardi : 9h-12h et 16h-19h

Mercredi : 11h-12h

Jeudi : 9h-12h et 16h-18h

Vendredi : 16h-17h30

